



Centre d'approvisionnement – bureau d'Ottawa
Salle 9N087B, 9^e étage
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

addenda n° 3

Objet : **Invitation à soumissionner n° F5211-180452**
Déplacement et installation d'une tour VHF de la Garde côtière canadienne

Madame, Monsieur,

Suite à la demande de propositions susmentionnée, le présent addendum (#3) est d'informer les soumissionnaires éventuels de la question(s) reçu(s) au cours de cet appel d'offres à ce jour. Tant la question(s) et le(s) réponse(s) sont indiquées dans l'annexe A.

Toutes autres conditions générales de cette demande de proposition demeurent les mêmes.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.

Cordialement,

Beverly Shawana

Agente principale des contrats
Opérations de gestion des finances et du matériel

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____

Canada



Annexe « A »

Question 1:

Le calendrier du résumé des travaux à la section 011100 de la page 3, 1.5.2, indique que « la conception et la fabrication doivent être quasi-achevées dans les six semaines suivant l'adjudication. L'installation doit être terminée dans les 6 semaines suivant l'attribution du contrat ». Cela n'a pas de sens. Il n'y a que 12 semaines entre la date de fermeture du 4 janvier et le 31 mars.

Réponse 1:

L'installation doit être terminée dans les 12 semaines suivant l'attribution du contrat.

Question 2:

La section 024116 relative à la démolition de la structure à la page 2, 3.3.1 – Récupération –, indique que « la tour doit être récupérée ». Qu'en faisons-nous une fois qu'on l'aura démontée?

Réponse 2:

La tour sera recyclée.

Question 3:

La section 133613 relative aux tours d'acier, partie 3 – Exécution – 3.1.4, page 5, indique que la nouvelle tour doit résister à une charge maximale de 70 mm de verglas. Pourtant, l'analyse structurale et la portée des travaux dans l'annexe ont été effectuées pour la moitié de cette épaisseur, soit pour 35 mm. Laquelle est correcte?

Réponse 3:

La tour doit être conçue conformément à la plus récente version de la norme CSA S37-13.

Question 4:

Il sera très coûteux de repeindre la tour existante. Il y a une contradiction dans la portée des travaux selon laquelle la tour peut être peinte sur place à Cuslett ou dans un « environnement contrôlé ». Ce sont deux choses très différentes pendant l'hiver de 2019. Pouvez-vous fournir une liste des installations approuvées pour la peinture? Notre offre de prix court le risque de voir notre sous-traitant pour la peinture rejeté après coup. Peut-être que le coût de la peinture pourrait être publié en tant que prix distinct?

Réponse 4:

La peinture doit être conforme à la section 133613, 3.5 – Peinture – Tours d'acier. Il incombe au soumissionnaire de confirmer les prix demandés par les installations de peinture qualifiées. Le coût des travaux de peinture doit être indiqué comme poste distinct aux fins de l'appel d'offres.



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Question 5:

Nous demandons un report de la date de clôture des soumissions afin d'obtenir la copie papier du cautionnement de soumission et nous assurer qu'il arrive à temps à Ottawa.

Réponse 5:

Voir addenda n° 1